

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
22.64

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

OBJET : Cité de l'agriculture - Demandes de subventions 2019 : "Les 48 H de l'agriculture urbaine" et fonctionnement général.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'agriculture urbaine (AU) prend de plus en plus d'importance au sein des cités. En effet, l'AU peut jouer un rôle dans l'économie circulaire et peut-être un facteur d'insertion.

En créant ces poumons verts, elle permet une diminution des émissions de CO² et participe également à l'émergence d'innovations favorisant la participation citoyenne. L'AU peut être complémentaire par son rôle pédagogique permettant aux consommateurs de se réappropriier la phase de production de l'alimentation et d'avoir accès à des produits locaux.

Dans ce contexte, le Conseil départemental est sollicité par " la cité de l'agriculture" concernant l'opération "Les 48 h de l'agriculture urbaine" (BA 052668) et au titre du fonctionnement général (BA-052658) :

Les 48 h de l'agriculture urbaine : cet évènement se déroule également sur d'autres territoires hexagonaux. Cette deuxième édition marseillaise a pour ambition de sensibiliser par l'éducation à l'agriculture urbaine.

Le programme de ces 4 et 5 mai 2019 prévoit des visites de lieux qui font l'agriculture urbaine, des animations dans les rue de Marseille, des balades botaniques, un évènement en lien avec le marché mensuel de producteurs de la Cité des arts de la rue dans le 15ème arrondissement.

Il est proposé de renouveler le financement accordé en 2018 soit 10 000 € représentant environ 52 % du budget de l'opération, à parts égales entre le service de l'environnement et de l'aménagement du territoire et la direction de l'agriculture et des territoires.

Fonctionnement général : il est proposé de renouveler la contribution du Département à hauteur de 10 000 € correspondant à environ 5 % du budget annuel total, confirmant le souhait de l'institution d'être partie prenante sur le long terme de l'association, en fixant à l'association deux objectifs prioritaires :

- la professionnalisation des acteurs en vue de proposer des modèles d'agriculture urbaine rentables,
- l'expérimentation de projets concrets, innovants en vue de développer les productions et répondre aux enjeux des systèmes alimentaires urbains (rareté du foncier, nouvelles techniques de productions).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL